

# **Premier comité interdépartemental de gestion de la ressource en eau**

jeudi 16 mars 2023, par [lpe](#)

Communiqué préfectoral du 16 mars 2023

La préfète de la Charente a réuni le 9 mars 2023 le comité interdépartemental de la ressource en eau du sous-bassin de la Charente, de la Seudre et des fleuves côtiers de la Gironde. Ce comité a pour but de dresser l'état de la ressource en eau et de débattre des mesures conjoncturelles à prendre pour en gérer les différents usages : milieu naturel, eau potable, usages industriels et agricoles, notamment sur la période sèche de l'étiage. Il regroupe à l'échelle de ce sous-bassin l'ensemble des acteurs concernés : services de l'État, établissements publics, collectivités, profession agricole, associations d'usagers et de protection de la nature.

Ce comité s'est réuni pour la première fois à un niveau interdépartemental sur un sous-bassin hydrologique complet et cohérent, couvrant la majeure partie des départements de la Charente et de la Charente-Maritime et une partie de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne et pour lequel la préfète de la Charente a été désignée préfète coordonnatrice de sous-bassin par le préfet du bassin Adour-Garonne.

Alors que jusqu'à présent, plusieurs arrêtés étaient pris pour encadrer les restrictions des structures d'irrigation agricole pendant l'étiage, cette année pour la première fois, ces arrêtés sont fusionnés : un seul arrêté cadre interdépartemental, à l'échelle du sous-bassin, harmonise les pratiques antérieures et anticipe désormais les restrictions pour tous les usages.

En fonction de l'état de la ressource en eau, 4 niveaux de gravité sont définis : la vigilance, l'alerte, l'alerte renforcée et la crise. Pour chacun de ces niveaux de gravité, un ensemble de mesures de restriction est pré établi que les préfets déclencheront dès les seuils franchis.

S'agissant de l'état de la ressource, la période de recharge à la fin février n'a connu que deux mois (novembre et janvier) excédentaires, le déficit sur les quatre autres mois se situant entre 50 et 70%. À fin février - début mars, les cours d'eau et lacs avaient ainsi un débit proche des valeurs des années les plus sèches et 80% des nappes présentaient un niveau bas à moyennement bas. Cependant, les pluies en cours contribuent à améliorer la situation.

À ce jour, si aucune alerte n'a été identifiée pour la continuité de service pour l'alimentation en eau potable pour les semaines à venir, les acteurs se sont unanimement accordés appeler dès aujourd'hui à la sobriété sur tous les usages. Comme pour la sobriété énergétique, chaque geste du quotidien compte pour économiser la ressource.